

Épingle

Privatiser le Net ?

**Images.** Les enjeux du débat sur la neutralité du Net à l'échelle mondiale sont importants pour tout le monde. S'il existe déjà des discriminations techniques dans l'accès à Internet – avec une inaccessibilité technique dans les pays les plus pauvres et un accès limité dans les pays développés aux ménages à petit budget –, le risque de voir quelques grandes entreprises commerciales peser sur l'accès global à cet outil de connaissance est bien réel. Utilisons une image simple : leur laisser payer un accès aux meilleures routes, serait comparable à offrir aux entreprises de transport ou aux automobilistes fortunés l'accès à une bande dédiée. Plus pratiquement, dans une telle perspective, on pourrait imaginer que l'accès à Facebook ou Amazon soit infiniment plus fluide que l'accès à des sites comme Wikipédia sans lesquels on ne conçoit plus aujourd'hui une recherche documentaire basique. Pour revenir aux gros services transitant par le Net, comme la musique en ligne, la vidéo à la demande ou l'e-Commerce, il faut savoir qu'on est entré dans une phase d'accélération avec de plus en plus de contenus animés en haute définition qui vont consommer une quantité inimaginable de bande passante et peser sur le débit global. On prête même à Amazon le projet d'une offre de streaming englobant tous les types de médias... (P.V.C.)

lalibre.be

**RÉACTIONS**  
N'hésitez pas à réagir à ce dossier et à l'actualité économique sur notre site.

La Libre

**La Libre Entreprise.**  
Supplément hebdomadaire à La Libre Belgique.  
**Rédaction :** Vincent Slits (chef du service économique), Yves Cavalier, Patrick Dath-Delcambe, Anne Masset (coordination), Dominique Simonet, Ariane van Caloen et Patrick Van Campenhout.  
**Collaborateurs :** André Bailleux, Solange Berger, Clou, Isabelle de Laminne, Laurent Lambrecht, Raphaël Meulders, Charlotte Mikolajczak, Benoît Octave et Olivier Standaert.  
**Réalisation :** IPM Press Print.  
**Administrateur délégué - éditeur responsable :** François le Hodey.  
**Directeur Général :** Denis Pierrard.  
**Rédacteur en chef :** Francis Van de Woestyne.  
**Rédacteurs en chef adjoints :** Xavier Ducarme, Pierre-François Lovens et Gilles Millecan.  
**Conception graphique :** Jean-Pierre Lambert.  
**Publicité :** Bruno Bonte (0032.2.211.28.73)

# Qui veut un Intern

► La liberté de l'information sur Internet est menacée.

► Une privatisation partielle de ces autoroutes est envisagée.

Décryptage Patrick Van Campenhout

On l'a vu ces derniers jours en Europe avec la surprenante décision de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) à propos du droit à l'oubli sur Internet : les grands acteurs industriels de la Toile font face à une série de contre-pouvoirs. Ces grands acteurs sont, vous vous en doutez, Google, Yahoo !, Amazon, Netflix ou Youtube, qui évoluent souvent dans un cadre légal international flou par manque de réactivité face à des industries innovantes. L'évolution rapide de ces nouveaux métiers est en grande partie liée à la liberté de mouvement qu'offre Internet au niveau



FLAMMARION

international. Ainsi, un produit, un service ou un flux d'idées ou de contenus est susceptible d'être capté, de susciter des réactions et d'être monétisé au sein d'un marché quasi mondial.

Mais, on le sait, ce modèle, qui a permis à ces nouveaux métiers d'émerger et de permettre la création d'une "nouvelle économie" de services, est tributaire d'une série de paramètres comme la qualité du réseau, l'accès "universel" à ce réseau, et aussi, comme on l'a vu récemment en Turquie notamment (avec le blocage de l'accès au réseau de micro-blogging Twitter), une volonté d'ouverture garantie par les gouvernements. Cet écosystème est donc extrêmement vulnérable, comme il peut aussi être toxique (pédopornographie, détournement d'œuvres protégées,...). Et toute tentative de régulation est susceptible de nuire à l'équilibre instable de l'ensemble.

Des acteurs internationaux sans but lucratif, comme l'Internet Society, tentent de maintenir la pression sur les décideurs dans le



ELISE AMENDOL/AP

La stratégie géniale de Netflix est d'occuper le

**"Netflix à New York en fin de journée, c'est pratiquement 50 % de la bande passante... On est tout près du point de saturation de la Toile".**

Frédéric Martel

monde pour un Internet ouvert et pour une "neutralité" du réseau (voir ci-dessous). Mais le pouvoir des multinationales est grand et, aux Etats-Unis, le régulateur des télécoms (FCC pour Commission fédérale des communications) a

## Liberté, égalité, neutralité et... rentabilité commerciale

► L'Europe soutient la protection de la neutralité de la Toile qui est une forme de garantie

Analyse Benoît Octave

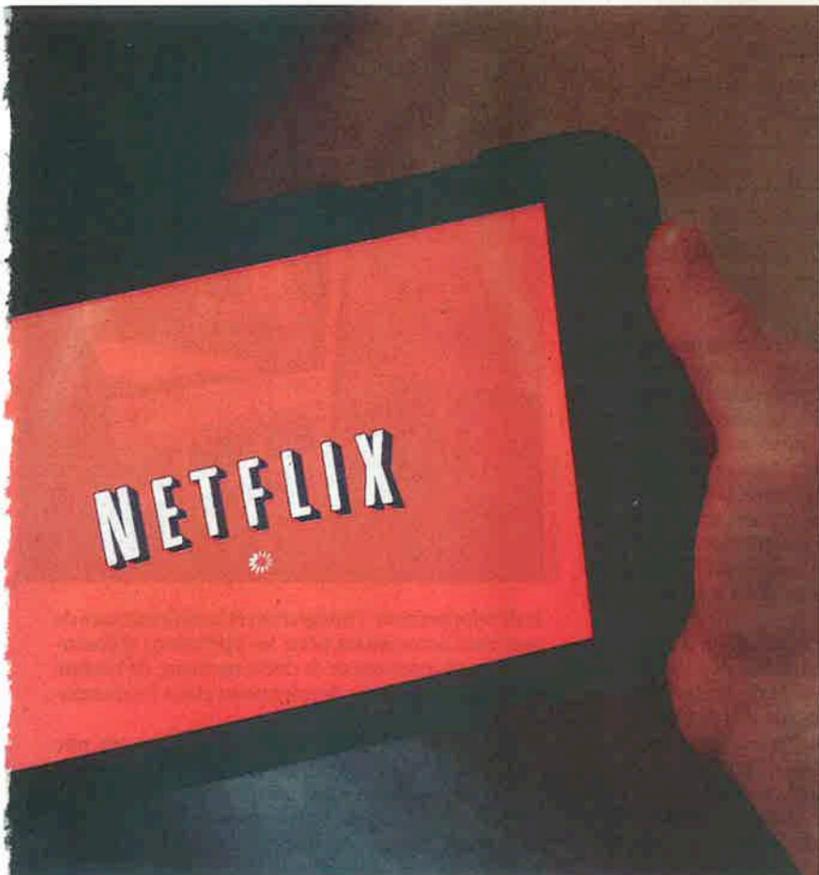
La neutralité du Net est un principe fondateur d'Internet qui garantit une séparation forte entre le réseau (dont le rôle unique est de transporter les données) et les applications en périphérie (qui sont en mesure de gérer ces données). La neutralité implique donc l'exclusion de toute discrimination par le réseau en fonction de la source, de la destination ou du contenu des données transmises. Un Internet neutre assure qu'aucune mesure n'est prise par les opérateurs en vue de limiter l'accès aux contenus,

applications ou services en ligne. La neutralité du réseau est donc inhérente à la nature d'Internet, un réseau simple, universel et partagé entre tous, dans lequel les opérateurs obéissent à un modèle d'équité lors de la transmission des flux d'information. Ce caractère non discriminatoire d'Internet est une condition "sine qua non" des bénéfices économiques, sociaux et culturels qu'il génère. En effet, grâce à la nature ouverte et libre d'Internet, les barrières à l'accès à des moyens de communication sont désormais

suffisamment réduites pour que la production et la circulation d'informations soient largement démocratisées. Grâce à ce principe, notre société a construit collectivement l'Internet tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Hormis dans quelques régimes autoritaires, tout le monde a accès au même Internet, et même les plus petits entrepreneurs sont sur un pied d'égalité avec les grandes multinationales. Le principe de neutralité est cependant remis en cause par des évolutions commer-

# et à plusieurs vitesses ?



terrain avec un service très gourmand en bande passante, puis de payer pour consolider sa place.

adopté la semaine passée une proposition de réglementation changeant singulièrement l'aspect du paysage Internet. Il y a encore des étapes législatives à franchir, mais la FCC est en passe de créer une sérieuse brèche dans le principe de la

neutralité d'Internet en prévoyant d'ouvrir l'accès à des lignes Internet rapides contre paiement pour des sites gourmands en bande passante. Chaque accord étant théoriquement négociable et laissé à l'arbitrage de la FCC agissant comme gar-

dienne de la qualité du service public.

Le débat de fond s'articule donc actuellement sur base de deux propositions, comme l'explique Frédéric Martel, journaliste français et auteur de "Smart. Enquête sur les internets" chez Stock (voir l'interview dans les pages économiques de "La Libre" de cette semaine): "En gros, il y a les partisans du maintien absolu de la neutralité du Net avec l'accès dans des conditions identiques de tous à tous les contenus disponibles. Cette option tend à considérer l'Internet comme une sorte de bien public contrôlé par les Etats, comme l'eau ou l'électricité. Ou alors, on autorise deux vitesses, avec une vitesse de base avec une obligation de neutralité du Net renforcée pour ces premières quantités de données, puis ensuite, pour des données de type "vidéo de masse", on a un Internet Premium pour YouTube, Netflix et surtout Amazon, avec le Cloud. Et là, les gros porteurs doivent payer pour accélérer leurs contenus".

La pression en ce sens vient-elle de manière uniforme de la part des grands noms de la Toile ? "Non, en réalité, la pression vient des câblo-opérateurs, des opérateurs télécoms, mais elle ne vient pas de Netflix ni de Google qui se retranchent derrière le principe de neutralité du Net. Pour donner un exemple, Netflix à New York en fin de journée, c'est pratiquement 50 % de la bande passante...", explique encore Frédéric Martel. Et on l'a vu cette semaine avec l'annonce de l'arrivée cette année de Netflix en Belgique, l'Europe va connaître une situation identique à celle qui prévaut aux Etats-Unis.

Y a-t-il là matière à imposer une

norme à une partie de l'Europe ? "On pourrait songer à imposer des normes aux acteurs de la Toile en commun avec les régulateurs américains qui ont la même vision. C'est aux Etats-Unis et en Europe que l'industrie Internet fait l'essentiel de son chiffre d'affaires, c'est là que sont les dollars... même si le nombre d'utilisateurs explose en Asie. Il irait dans l'intérêt des Etats-Unis et de l'Europe d'imposer des normes acceptables avant de se les faire imposer de l'extérieur. Nous avons des valeurs communes. L'ennemi n'est pas ici les Etats-Unis".

## Épinglé

### Netflix va coloniser la Belgique



ALEXIS HAUJOT

**Annonce.** La société Netflix, enfin, la multinationale Netflix, a confirmé cette semaine sa volonté de

proposer son offre de vidéo à la demande très appréciée aux Etats-Unis, mais adaptée aux marchés belges, francophone et néerlandophone. Pour le consultant télé belge Thierry Tacheny, il y a là une stratégie parfaitement affûtée qui a déjà fait ses preuves ailleurs dans le monde.

"Netflix se base sur la neutralité du Net pour utiliser un maximum de bande passante et proposer un service à la fois très bon marché et de très bonne qualité, avec des vidéos en full HD ou même en Ultra HD (4K). Une fois ce terrain occupé, bonne chance aux concurrents qui tenteraient de se lancer sur le même créneau !". Aux Etats-Unis, c'est déjà le cas, et le taux d'occupation de la bande passante (la place que prennent ces vidéos en streaming sur les autoroutes de l'information) est tel que l'on frise la congestion aux heures de pointe (prime time). Netflix anticipe donc intelligemment cet écueil en nouant des partenariats avec les câblo-opérateurs américains auxquels il a "piqué" des millions de clients ! (P.V.C.)

## et sociale

de la poursuite du développement de la société de la connaissance.

ciales qui détournent certaines innovations techniques, tant au niveau du réseau physique (infrastructures de télécommunications, filaires ou hertziennes) que du réseau logique (protocoles de communication), les fournisseurs d'accès pouvant utiliser des équipements physiques leur permettant d'analyser les flux de données dans le but de ralentir ou bloquer certains échanges.

Par le passé, de telles pratiques ont déjà été mises en place pour limiter la hausse des coûts d'infrastructures en discriminant certaines catégories

de trafic (notamment des protocoles peer-to-peer) et ainsi décourager ceux qui, parmi leurs abonnés, étaient les plus gros consommateurs en bande passante. De plus en plus, elles sont également envisagées comme un moyen de monétisation du trafic Internet, grâce à des accords commerciaux qui seraient conclus avec certains fournisseurs de services en ligne. Face à ces évolutions, les décideurs publics sont confrontés à un choix fondamental pour l'avenir de nos sociétés : soit ils défendent la neutralité d'Internet et préservent les bénéfices

socio-économiques de ce réseau partagé, soit ils cèdent aux pressions des opérateurs et prennent le risque de compromettre le développement de la société de la connaissance. Après des années d'inaction, le Parlement européen vient d'adopter – lors d'un vote en séance plénière et en première lecture – le Règlement sur le marché unique des télécommunications. En adoptant les amendements déposés par différents groupes, les eurodéputés ont fait un pas historique pour la protection de la neutralité du Net au sein de l'Union européenne.